

# Des députés jugent que l'Etat se montre trop pingre avec les garderies

## PETITE ENFANCE

Deux socialistes dénoncent le canton: il ne se montrerait pas exemplaire du tout en matière de crèches.

JUSTIN FAVROD

Le canton affirme vouloir le développement de garderies, mais ses actes démentent ses bonnes paroles. Telle est la thèse de Nuria Gorrite et de Florence Golaz, qui ont développé hier au Grand Conseil une motion et une interpellation. La première dénonce la pingrerie du canton dans ses subventions aux garderies; la seconde remarque que l'Etat fournit peu de places de crèche pour les enfants des fonctionnaires.

## Un tiers plutôt que la moitié

Dans sa motion, la syndique de Morges note que le canton avait annoncé en 2006 qu'il financerait pour moitié la Fondation pour l'accueil de la petite enfance (FAJE). Dans les faits, il n'a versé que 31% en 2009, soit 11,5 millions de francs. Nuria Gorrite estime que le canton devrait tenir ses engagements afin de permettre d'harmoniser davantage les tarifs appliqués aux parents, très divers selon les régions du canton. Elle demande que celui-ci paie un pourcentage fixe, comme les autres partenaires, employeurs et communes. L'UDC Pierre-Yves Rapaz a contre-attaqué en qualifiant la FAJE «d'usine à

gaz»: «C'est une machine pas maîtrisable qui s'emballé.» Le radical Frédéric Borloz a plaidé qu'il «fallait mettre la pression sur la fondation pour réduire les coûts». Deux députées libérales ont marqué de la sympathie pour la motion largement soutenue à gauche. Catherine Labouchère a rappelé que la commission de gestion avait déjà relevé le manque d'engagement de l'Etat. Elisabeth Ruey-Rey s'est exclamée: «J'en appelle non seulement à l'engagement du canton vis-à-vis de ses partenaires, mais aussi à la responsabilité de l'Etat, qui doit obéir à sa Constitution qui précise que l'Etat et les communes doivent s'engager pour l'accueil de la petite enfance.» De son côté, le démocrate-chrétien Mario-Charles Pertuisio a plaidé pour une véritable politique familiale.

Avec ces soutiens, il n'est pas exclu que, après un passage par une commission, le parlement prie le gouvernement de se montrer plus généreux.

Florence Golaz n'a pas rencontré le même succès d'estime à droite. Elle a égrainé quelques chiffres. L'Etat emploie environ 27 000 collaborateurs qui ont 5188 enfants de moins de 6 ans. Le même Etat leur met à disposition 141 places dans trois structures d'accueil. «Ce qui fait un taux de couverture de 3% pour cette tranche d'âge.» Pour la députée socialiste de Gland, nul doute que les employeurs et les communes ont fait mieux que l'Etat en ouvrant 2357 nouvelles places entre 2007 et 2009. ■



**ENSEMBLE** Les socialistes Nuria Gorrite (à dr.) et Florence Golaz invitent le canton à rendre ses actes conformes à ses paroles, en favorisant les garderies.

## Le bistrot social s'invite à la table du Grand Conseil

L'éventuel transfert en mains cantonales du projet lausannois de lieu d'accueil des toxicomanes a commencé à semer la zizanie au Grand Conseil. De nombreux députés avouaient n'avoir pas compris le communiqué de la ville annonçant la reprise du bistrot social par le canton. Le radical Marc-Olivier Buffat a déposé hier une interpellation pour tenter de comprendre ce «tour de passe-passe». «C'est classique, quand la

Municipalité lausannoise n'arrive pas à mener un de ses projets, elle le refile au canton.»

Le député lausannois défendra son interpellation seulement la semaine prochaine. Pierre-Yves Maillard a cependant déjà donné un début de réponse. «Il s'agit d'une démarche de la Fondation des Oliviers qui ne demande pas d'engagement de la part de fonctionnaires vaudois.» Bref, pour le chef du Département de la santé et de

la sécurité sociale, le bistrot social ne passe pas au canton. Selon lui, la Fondation des Oliviers se contente de plancher, pour l'instant, sur un concept.

Avant d'avoir fini son explication, Pierre-Yves Maillard s'est fait interrompre par la présidente du Grand Conseil, Claudine Wyssa. Le magistrat réagissait un peu trop vite à une résolution de l'UDC, qui sera traitée seulement la semaine prochaine. M.-S. P.

## » Grand Conseil express

**GARE DE LAUSANNE** Le député PDC Michele Mossi a défendu hier un postulat, cosigné avec la socialiste Valérie Schwaar, demandant une vision cantonale à long terme pour le nœud ferroviaire romand. Patron d'un bureau d'ingénieurs ferroviaires, l'homme estime que le prolongement prévu des quais de la gare de Lausanne n'est pas seulement urgent, mais qu'il faut voir plus loin. Selon le texte des députés, le canton doit désormais envisager la création d'une gare souterraine et s'assurer que l'ensemble des projets autour de l'axe Lausanne-Remens ne pénalisent pas l'avenir.

**ANNIE LAFORTUNE** En raison d'une probable erreur de la commune de Montreux, la Québécoise qui s'était séparée de sa compagne vaudoise a conservé pendant plusieurs années son permis de séjour. Après un déménagement, Annie Lafortune a été priée de quitter la Suisse. Le Grand Conseil a transmis au Conseil d'Etat une pétition demandant au canton de renoncer à l'expulser.

**MINEUR EXPULSÉ** Le renvoi en Italie d'un requérant somalien mineur non accompagné, fin 2009, a provoqué une pétition munie de 1081 signatures, demandant son rapatriement et l'arrêt des renvois de mineurs en formation. Une courte majorité du parlement l'a transmise au Conseil d'Etat.